

Département de l'Isère Canton de l'Oisans Commune Les Deux Alpes	<b>Extrait du registre des délibérations de la séance du conseil municipal du 28 septembre 2020</b>			
	<b>Délibération n° 2020.105</b>			
Date de la convocation : 23 septembre 2020	L'an deux mille vingt, le 28 septembre à 16h, le conseil municipal s'est réuni, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Christophe AUBERT, maire.			
Secrétaires de séance (article L2121-15 du CGCT) Mme Céline VALETTE et M. Pascal ESPITALLIER  DOMAINE : FINANCES LOCALES 7.1.2 – Autres documents budgétaires  <b>OBJET : Affectation du résultat 2019 du budget principal et du budget annexe de l'eau</b>	Membres	Présent	Absent	Donne pouvoir à
	M. Christophe AUBERT, maire	X		
	M. Éric GRAVIER, 1 <sup>er</sup> adjoint	X		
	Mme Agnès ARGENTIER, 2 <sup>ème</sup> adjointe	X		
	M. Patrick PELLORCE, 3 <sup>ème</sup> adjoint	X		
	Mme Cécile NEYRAUD, 4 <sup>ème</sup> adjointe	X		
	M. Jean-Luc BISI, 5 <sup>ème</sup> adjoint	X		
	Mme Françoise MOREAU, 6 <sup>ème</sup> adjointe	X		
	M. Pierre BALME, conseiller municipal, maire délégué Venosc	X		
	M. Laurent GIRAUD, conseiller municipal	X		
	Mme Anne MILLET, conseillère municipale	X		
	M. Paul VAN LEEUWEN, conseiller municipal	X		
	Mme Marie-Hélène COING, conseillère municipale maire délégué Mont de Lans			Éric GRAVIER
	Mme Enrica TASSO, conseillère municipale			Patrick PELLORCE
	M. Ugo MOUNIER, conseiller municipal		X	
	Mme Céline VALETTE, conseillère municipale	X		
	M. Fabien VEYRAT, conseiller municipal		X	
	Mme Camille DURDAN, conseillère municipale	X		
	Mme Jocelyne MARTIN, conseillère municipale			Delphine VAZEUX
	M. André GARDEN, conseiller municipal	X		
Mme Stéphanie DEBOUT, conseillère municipale			Stéphanie DEBOUT	
Mme Delphine VAZEUX, conseillère municipale	X			
M. Pascal ESPITALLIER, conseiller municipal	X			
Mme Angélique AGUILAR, conseillère municipale			Christophe AUBERT	
Monsieur le maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat				
Le.....Christophe AUBERT, maire				

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que les résultats du compte administratif et du budget annexe de l'eau ont été adoptés lors de la séance du Conseil Municipal du 20 Juillet 2020.

Conformément à la réglementation en vigueur, le résultat de la section de fonctionnement doit être affecté prioritairement à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement, y compris les Restes à Réaliser.

Aussi, pour chaque budget, il vous est proposé d'affecter les résultats de chaque section tel qu'indiqué dans les tableaux ci-dessous.

## I) LE BUDGET PRINCIPAL

Les résultats 2019 des sections de fonctionnement et d'investissement du budget principal sont excédentaires. Ils seront reportés à nouveau dans le budget supplémentaire 2020.

### FONCTIONNEMENT

Résultat de clôture 2019	5 415 088,19 €
<b>Résultat global de Fonctionnement à reporter au BS 2020 (recette au 002)</b>	<b>5 415 088,19 €</b>

### INVESTISSEMENT

Résultat de clôture 2019	6 693 725,01 €
<b>Résultat Global de clôture à reporter en Investissement au BS 2020 (en recette au 001)</b>	<b>6 693 725,01 €</b>

## II) LE BUDGET DE L'EAU

Les résultats 2019 des sections de fonctionnement et d'investissement du budget de l'Eau sont excédentaires. Pour le financement des investissements prévus sur ce budget, il est proposé d'affecter la totalité du résultat de fonctionnement à la section d'investissement.

### FONCTIONNEMENT

Résultat de clôture 2019	230 004,02 €
<b>Affectation du résultat en 2020 (recette en investissement – compte 1068)</b>	<b>230 004,02 €</b>
<b>Résultat global de Fonctionnement à reporter au BS 2020 (recette au 002)</b>	<b>0,00 €</b>

## INVESTISSEMENT

Envoyé en préfecture le 05/10/2020

Reçu en préfecture le 05/10/2020

Affiché le

**SLOW**

ID : 038-200064434-20200928-DEL2020105-DE

Résultat de clôture 2019	50 885,41 €
<b>Résultat Global de clôture à reporter en Investissement au BS 2020</b> (en recette au 001)	<b>50 885,41 €</b>

Le conseil municipal ayant entendu cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide :

- **Pour le Budget Principal :**

- **de reporter** en recettes d'investissement (au compte 001) l'excédent constaté de 6 693 725,01 € dans le Budget Supplémentaire 2020.
- **de reporter** en recettes de fonctionnement (au compte 002) l'excédent constaté de 5 415 088,19 € dans le Budget Supplémentaire 2020.

- **Pour le Budget annexe de l'eau :**

- **de reporter** en recettes d'investissement (au compte 001) l'excédent constaté de 50 885,41 € dans le Budget Supplémentaire 2020.
- **d'affecter** la totalité du résultat de fonctionnement, soit 230 004,02 €, à la section d'investissement pour le financement des opérations d'équipement prévues dans le Budget Supplémentaire 2020 (au compte 1068).

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et ans que dessus. Au registre sont les signatures.



Pour extrait conforme,  
Le maire, Christophe AUBERT